

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N°10

**OBJET : FONCTION PUBLIQUE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

L'an deux mille vingt-trois le 21 février, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **15 février 2023**.

Etaient présents : Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Pascal LABADIE, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Kewar CHEBANT, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
M. Benoît D'ANCONA donne procuration à M. Olivier GOUDICHAUD
Mme Sadia HADJ ABDELKADER donne procuration à Mme Bénédicte JAMET DIEZ
Mme Marie-Laure PIROTH donne procuration à M. Florian DARCOS
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE

Absent : /

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

Monsieur Marc CHAUVET expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient au Conseil de créer les emplois nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et satisfaire les besoins des usagers du service public.

C'est pourquoi je vous propose de créer :

- **1 emploi d'Educateur des Activités Physiques et Sportives** qui permettra de mettre en adéquation le grade et les fonctions d'un agent titulaire affecté au service des sports et exerçant les fonctions de ce cadre d'emplois
- **1 emploi d'Adjoint d'animation à temps non complet (66%)** en substitution d'un emploi à temps complet qui sera supprimé après avis du Comité Social Territorial. L'agent affecté sur cet emploi assurera l'accueil périscolaire en école élémentaire et extrascolaire du mercredi pendant les 36 semaines scolaires.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code Général de la Fonction Publique

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en adéquation les emplois avec les besoins du service public

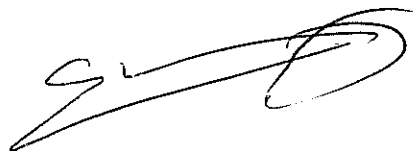
DÉCIDE

Article 1 : De créer les emplois suivants :

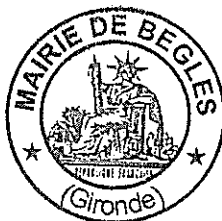
- 1 emploi d'Educateur des Activités Physiques et Sportives
- 1 emploi d'Adjoint d'animation à temps non complet (66%)

Article 2 : D'imputer ces dépenses sur le budget principal de la Ville, chapitre 011, article 6281.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Marc CHAUVET

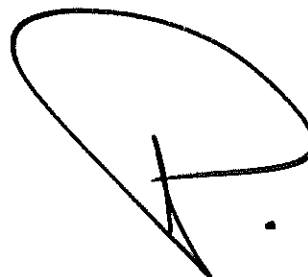


VOTANTS : 35
POUR : 35
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,
Clément ROSSIGNOL PUECH



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230221-SGCM20230222-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023
Affichage : 22/02/2023